

Propriétaire de puits?

L'eau de votre puits contient...

Coliformes fécaux, *Escherichia coli*, entérocoques

Le saviez-vous?

La présence de ces bactéries dans l'eau indique que votre eau a été contaminée par une pollution d'origine fécale (selles) et peut vous causer des problèmes de santé.

Pour être sécuritaire, l'eau potable ne doit contenir aucune de ces bactéries. Donc, en présence d'une de ces bactéries dans l'eau, elle n'est pas potable.

Quels sont les risques à la santé?

- En général, risques de gastro-entérites, soit des nausées, des vomissements, des diarrhées, des maux de ventre.

Quand faire les prélèvements?

- Au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne (après la période de dégel ou de fortes pluies).
- Si l'eau a changé de couleur, de goût ou d'odeur.
- Si des travaux ont été effectués au puits ou à proximité de celui-ci.

Quoi faire pour protéger sa santé?

- Faire bouillir l'eau à gros bouillons durant une minute avant de la consommer ou utiliser de l'eau embouteillée pour les usages suivants :

- boire et préparer les breuvages;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- laver les fruits et les légumes mangés crus;
- fabriquer les glaçons;
- se brosser les dents et se rincer la bouche.

- L'eau du robinet peut être utilisée pour les usages domestiques courants (laver la vaisselle et les vêtements) et pour l'hygiène personnelle (douche ou bain) en prenant soin d'éviter d'avaler l'eau.

Quoi faire pour corriger le problème?

- Identifier la cause de la contamination et apporter les correctifs nécessaires. S'assurer que le puits et les installations septiques sont aménagés, entretenus selon les normes et les recommandations (voir MDDELCC).
- Continuer à faire bouillir l'eau jusqu'à ce que les correctifs soient réalisés, que les nouveaux résultats d'analyse confirment que l'eau est sécuritaire.

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec le service **Info-Santé, en composant le 811**.

Pour plus d'information, les laboratoires accrédités, consultez « **La qualité de l'eau de mon puits** » sur le site du **MDDELCC** section eau potable : mddelcc.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides : santelaurentides.gouv.qc.ca